



## DECISION ADMINISTRATIVE

N° 138 /2023/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

**Contrat de location  
ALL ANIMATION**

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De conclure** un contrat de location avec All Animation, sise 33 rue du Truchet 38450 Vif, dans le cadre d'une animation festive dans les centres de loisirs le jeudi 10 août 2023 :

- Centre de loisirs Maternelles :

**Aqualand et le méga château 'Boggan.**

- Centre de loisirs Élémentaires :

**Ventrigrisse, combat de joutes et cible foot-fléchette**

Pour un montant total TTC de 1570 Euros (mille cinq cent soixante-dix Euros).

**De signer** les contrats de location et les conditions générales annexés à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 12 juillet 2023

**Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Gérard BAKINN**

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.*

